

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Cédric Weissert et consorts - Les comptes vaudois sont-ils meilleurs qu'annoncés ? (25_INT_101)

Rappel de l'intervention parlementaire

Ce printemps le Conseil d'Etat a dévoilé ses comptes 2024 et ces derniers ont été ensuite débattus durant les séances du Grand Conseil de juin.

Le compte de résultat et les perspectives financières étaient alors jugées inquiétantes. Néanmoins la lecture du bilan consolidé, dans l'absolu et en comparaison intercantonale, semble donner une toute autre image de la situation financière du canton.

En effet, en se penchant plus longuement sur ces chiffres et en comparant à tête froide quelques ratios intercantonaux certaines questions se posent sur la réelle situation économique de notre canton.

A ce titre, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. *Comment le Conseil d'Etat explique-t-il que les capitaux propres représentent 44.02 % du total du passif alors que ceux-ci ne représentent « que » 10.05 % à Neuchâtel, 22.94 % en Valais ou encore 7.74 % à Berne ?*
2. *Quelles sont les raisons de la part des engagements à long terme très bas dans notre canton (6.66 %) en comparaison avec les mêmes cantons que dans la question no. I (33.9 % à Neuchâtel, 38.13 % en Valais ou 36.75 % à Berne) ?*
3. *Comment le Conseil d'Etat explique-t-il que les « Liquidités, quasi-liquidités, placements à court terme » à l'actif du bilan représentent 34.27 % de l'actif dans notre canton là où ils représentent 4.59 % à Neuchâtel, 2.46 % en Valais ou 1.37 % à Berne ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses futures réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat estime que la lecture à un moment « T » de la situation financière statique ressortant du bilan de l'Etat, en l'occurrence au 31 décembre 2024, ne doit pas conduire à occulter une dynamique budgétaire contraire qui, si rien n'est entrepris, conduira à une dégradation financière rapide des finances du Canton.

Cette dynamique se vérifie dans le résultat opérationnel du Canton de Vaud qui a passé de CHF +414 mios en 2022, à CHF -39 mios en 2023 et à CHF -369 mios en 2024. Plus particulièrement, le résultat 2024, déficitaire de plus de CHF 94 mios par rapport au « petit équilibre », a nécessité la prise de mesures d'assainissement au sens de la loi sur l'assainissement financier (LAFin).

Pour sa part, le projet de budget 2026 reflète la péjoration des finances cantonales déjà identifiée dans le budget 2025. Cette situation a amené le Conseil d'Etat à prendre des mesures d'économies dans le budget de l'an prochain et à lancer un plan de retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2030.

Dans ses réponses aux trois questions ci-dessous, le Conseil d'Etat explique ses propres ratios par les bons résultats comptables constatés jusqu'en 2022. Il n'est cependant pas à même d'expliquer les raisons pour lesquelles les trois autres cantons sont dans des situations différentes car ces derniers ont vraisemblablement connu des parcours différents ces dernières années sur le plan économique et des choix politiques.

En revanche, l'évolution propre des ratios vaudois entre 2022 et 2024 en pourcentage du total du bilan consolidé est la suivante :

Rubriques (bilan consolidé)	2022	2023	2024
	% du total du bilan consolidé		
Capitaux propres (rubrique 29)	46.25%	44.91%	44.02%
Part des engagements financiers à long terme (rubrique 206)	8.26%	6.37%	6.66%
Disponibilité et placements à court terme (rubriques 100 et 102)	41.14%	41.36%	34.27%

Réponse aux questions :

1. *Comment le Conseil d'Etat explique-t-il que les capitaux propres représentent 44.02 % du total du passif alors que ceux-ci ne représentent « que » 10.05 % à Neuchâtel, 22.94 % en Valais ou encore 7.74 % à Berne ?*

Les bons résultats comptables vaudois, constatés jusqu'en 2022, ont conduit à un niveau de capitaux propres appréciable. En moyenne suisse, ce ratio est de 33.01%, ce qui signifie que d'autres cantons présentent comme Vaud des capitaux propres meilleurs que les trois cantons mentionnés dans la question. Ramené en francs par habitant, les capitaux propres vaudois de CHF 5'232.-/hab. sont légèrement inférieurs à la moyenne suisse de CHF 5'342.-/hab. ; cela relativise l'impression d'une position vaudoise sensiblement plus favorable sur le plan comptable.

Les budgets 2025 et 2026, ainsi que la planification financière 2027-2030 présentée au Grand Conseil dans le cadre de l'exposé des motifs du projet de budget 2026 prévoient d'utiliser de manière très importante les préfinancements et autres capitaux propres pour un total de CHF 1'993 mios. Cette utilisation découlera de la possibilité de faire valoir ces montants au titre de mesure d'assainissement telle que proposée par le Conseil d'Etat au Grand Conseil dans le projet de décret « *fixant une modalité d'application spéciale de la loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 durant les exercices compatibles 2025 à 2030* ». De plus, les déficits budgétés et planifiés réduiront l'excédent reporté au bilan de quelque CHF 1'378 mios. Ainsi, sur un total de capitaux propres de CHF 4'527 mios au 31.12.2024, il est attendu une baisse de quelque CHF -3'371 mios d'ici à 2030 (-75% env.).

2. *Quelles sont les raisons de la part des engagements à long terme très bas dans notre canton (6.66 %) en comparaison avec les mêmes cantons que dans la question no. 1 (33.9 % à Neuchâtel, 38.13 % en Valais ou 36.75 % à Berne) ?*

La volonté politique de réduire la dette, initiée dans le cadre des mesures d'assainissement prises dans la législature 2002-2007, ainsi que les bons résultats comptables vaudois constatés jusqu'en 2022 (flux de trésorerie positifs) ont conduit au désendettement du Canton. En moyenne suisse, ce ratio est de 27.64%, ce qui signifie que d'autres cantons présentent comme Vaud des engagements à long terme plus bas que les trois cantons mentionnés dans la question (par exemple Fribourg avec 2.89%)

3. *Comment le Conseil d'Etat explique-t-il que les « Liquidités, quasi-liquidités, placements à court terme » à l'actif du bilan représentent 34.27 % de l'actif dans notre canton là où ils représentent 4.59 % à Neuchâtel, 2.46 % en Valais ou 1.37 % à Berne ?*

Les bons résultats comptables vaudois constatés jusqu'en 2022 (flux de trésorerie positifs) ont conduit au désendettement du Canton et ont également permis une augmentation des disponibilités et placements jusqu'en 2022.

On constate toutefois que le ratio vaudois s'est réduit de 41.14% en 2022 à 34.27% en 2024, corollaire d'un degré d'autofinancement en dégradation, passant de +179.8% en 2022 à -25.6% en 2024. Les disponibilités et placements ont baissé de quelque CHF -1.3 milliard en 2 ans eu égard aux investissements consentis et au résultat déficitaire de 2024.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 novembre 2025.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni